Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☒ **Oui**	●○ ☐ **Non**
☒ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental : 51%**	☐ Il **a promu des caractéristiques environnementales/sociales (E/S)** et, même s'il n'avait pas d'objectif d'investissement durable, il contenait _____ **%** d'investissements durables
☒ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de ta taxinomie de l'UE
	ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social : _____%**	☐ Il a promu des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Le Compartiment promeut l'atténuation du changement climatique par le biais d'un alignement sur les objectifs de l'Accord de Paris et d'une exposition aux émetteurs susceptibles de contribuer à réduire les émissions mondiales de CO_2 et atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

Le Compartiment compte atteindre son objectif d'investissement durable en visant à maintenir la hausse implicite de la température (« Implied Temperature Rise » – ITR) de son portefeuille en deçà de 2 °C en tout temps (et en suivant une trajectoire de 1,5 °C), à l'aide de la méthodologie ITR propriétaire du Gérant. Cette contrainte reflète l'objectif fixé lors de la COP21 de Paris.

A l'heure actuelle, il est toutefois impossible de déterminer avec certitude si le degré d'alignement des sociétés sur les trajectoires de décarbonisation ressortant des objectifs de l'Accord de Paris sera suffisant pour atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment (« net-zéro » d'ici 2050). Il est indéniable que la plupart des indicateurs de changements environnementaux négatifs s'amplifient et que l'économie mondiale est très loin de résoudre/réparer les dommages actuellement causés à l'environnement. Pour cette raison, le Gérant estime qu'il sera toujours nécessaire d'adopter et d'intégrer des politiques décisives en matière de filtrage, d'exclusions, de restrictions et d'engagement dans le cadre des processus d'investissement du Compartiment.

- ***Quelle était la performance des indicateurs de durabilité ?***

Aucun indicateur de durabilité spécifique n'a été identifié dans les informations précontractuelles publiées en vertu du SFDR pour le Compartiment sur la période couverte par le présent rapport. Néanmoins, le Gérant estime que les points de données suivants sont des indicateurs importants pour évaluer l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

Hausse implicite de la température (« Implied Temperature Rise » – ITR)
Le Gérant, grâce à son outil interne d'alignement de la température du portefeuille (« Lombard Odier Portfolio Temperature Alignment » – LOPTA), évalue l'empreinte carbone des sociétés et l'alignement de la température en leur sein, en fonction de ventilations sectorielles/régionales, de trajectoires historiques et de trajectoires/cibles prospectives.

Les tableaux ci-dessous montrent la température et l'empreinte carbone du portefeuille du Compartiment selon l'outil LOPTA du Gérant, au 30 septembre 2022 :

Lombard Odier Portfolio Temperature Alignment	Compartiment	Comparaison indice de performance*
LOPTA (degré Celsius)	1.8	2.6
Empreinte carbone	**Compartiment**	**Comparaison indice de performance***
Empreinte carbone (tCo2e par million d'USD investi)	542	570

* Bloomberg Barclays Global Aggregate Corporates TR : L'indice utilisé à des fins de comparaison des performances n'est pas conçu comme un indice de référence aux fins de la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales du Compartiment. Il s'agit de l'indice indiqué à la section « Objectif et politique d'investissement » du prospectus du Compartiment, qui est utilisé afin de comparaison des performances et/ou de surveillance du risque interne.

Filtrage et notation ESG
Le Gérant utilise la Méthodologie de notation de la matérialité industrielle ESG/CAR de Lombard Odier pour noter toutes les sociétés dans lesquelles le Compartiment investit, à l'aide d'une échelle allant de A+ à D (A+ étant la meilleure note).

Le tableau ci-dessous montre la note attribuée au portefeuille de sociétés du Compartiment à l'aide de la Méthodologie de notation de la matérialité industrielle ESG/CAR de Lombard Odier, au 30 septembre 2022 :

Note de matérialité industrielle ESG/CAR de Lombard Odier	Compartiment	Comparaison indice de performance*
Note de matérialité ESG	B+	B

Le tableau ci-dessous montre la ventilation (en %) du portefeuille de sociétés du Compartiment dans chacune des principales tranches de notation de la Méthodologie de notation de la matérialité industrielle ESG/CAR de Lombard Odier, au 30 septembre 2022 :

Note de matérialité industrielle ESG/CAR de Lombard Odier	Compartiment	Comparaison indice de performance*
Répartition de la matérialité ESG		
A	70%	59%
B	22%	23%
C	2%	7%
D	0%	1%

* Bloomberg Barclays Global Aggregate Corporates TR

PAIs (Principales incidences négatives)
La Méthodologie de notation de la matérialité industrielle ESG/CAR de Lombard Odier inclut les données cartographiées selon les thèmes identifiés par les indicateurs des principales incidences négatives sur la durabilité établis par SFDR.

Les informations ci-dessous concernent les PAIs du portefeuille du Compartiment pour la période couverte par le présent rapport :

PAI	Unité	Valeur
Table I – Émissions de gaz à effet de serre (GES Émissions)		
1 – GES Émissions – (Total GES Émissions, Scope 1,2&3)	tCO2eq	21 508
2 – Empreinte carbone – (Scope 1,2&3)	tCO2e / Mio EUR investi	341
4 – Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	% du portefeuille	9.8%
Table I – Questions sociales et de personnel		
10 – Violation de l'UNGC (Pacte Mondial des Nations Unies)	% du portefeuille	2.5%
11 – Manque de suivi de l'UNGC	% du portefeuille	0.0%
14 – Exposition à des armes controversées	% du portefeuille	0.0%
Table II – Émissions		
4 – Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	% du portefeuille	12.1%
Table III – Droits de l'homme		
12 – Incidents liés au travail des enfants	% du portefeuille	0.5%

À noter que la disponibilité et la qualité des données relatives aux PAIs évoluent rapidement. Les informations susmentionnées découlent de données fournies directement par les sociétés, par des fournisseurs de données tiers et par les modèles ou indicateurs conçus par le Gérant. Les chiffres peuvent changer de manière significative à l'avenir, en raison non seulement de la variation de la composition du portefeuille du Compartiment ou de l'activité économique des sociétés/émetteurs dudit portefeuille, mais aussi de l'évolution de la disponibilité et de la qualité des données, qui devraient fortement s'améliorer au cours des années à venir.

- ***et par rapport aux périodes précédentes ?***

  N/A – Il s'agit de la première période.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important aux objectifs d'investissement durable ?***

La Méthodologie de notation de la matérialité industrielle ESG/CAR de Lombard Odier est un élément central du processus de sélection d'investissement du Gérant qui intègre une évaluation de la contribution positive qu'une société peut apporter aux objectifs environnementaux ou sociaux, mais aussi de la mesure dans laquelle les activités et pratiques commerciales d'une société peuvent causer un préjudice important à l'un de ces objectifs en utilisant les indicateurs de durabilité négatifs susmentionnés. La sélection et la pondération des investissements sur la base de la Méthodologie de notation de la matérialité industrielle ESG/CAR de Lombard Odier visent à minimiser l'exposition moyenne pondérée du Compartiment à des sociétés qui peuvent causer un préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont les incidences de décisions de placement et conseils qui entraînent des effets négatifs sur les aspects environnementaux, sociaux et la lutte contre la corruption et la fraude.

Le Gérant considère les principales incidences négatives (« PAIs ») comme un outil permettant de comprendre la performance environnementale et sociale du portefeuille du Compartiment par rapport à des critères de durabilité pouvant être mesurés objectivement et appliqués de façon uniforme dans toute l'Union européenne. Les PAIs sont prises en compte en premier lieu pour comprendre la dynamique de durabilité globale du Compartiment sur une base ex post. La prise en considération des PAIs les plus pertinentes peut également guider les décisions d'investissement (notamment si elles indiquent qu'un investissement est susceptible de causer un préjudice important). À noter que les PAIs ne sont pas toutes importantes pour tous les investissements, ou peuvent ne pas toutes être importantes de la même façon, et que la prise en considération des PAIs n'est qu'un élément parmi d'autres dans l'analyse globale des facteurs de durabilité affectant le Compartiment menée par le Gérant.

Elles sont prises en compte comme suit :

PAI – Tableau des indicateurs	**PAI – N° de l'indicateur**	**Description de l'indicateur**	**Approche**
Tableau 1 (obligatoire)	1	Émissions des scopes 1, 2 et 3	Nous examinons les émissions du scope 1, les émissions du scope 2 et les émissions importantes du scope 3 d'une société donnée, ainsi que la mesure dans laquelle cette société œuvre dans un secteur ayant une incidence modérée ou plus élevée sur les émissions, afin d'évaluer l'importance globale des émissions de gaz à effet de serre pour cette société. Nous vérifions également si la société concernée a mis en place une stratégie de décarbonisation crédible, ambitieuse et compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris, à l'aide de notre outil d'évaluation de la hausse implicite de la température (« Implied Temperature Rise » – ITR).
	2	Empreinte carbone	
	3	Intensité de gaz à effet de serre des sociétés bénéficiaires des investissements	
Tableau 2 (facultatif, caractéristiques environnemen-tales)	4	Sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	
Tableau 1 (obligatoire, suite)	4	Sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Grâce à notre processus de surveillance de l'implication des produits, nous évaluons l'exposition de chaque activité économique au secteur des combustibles fossiles (de l'exploration et de la production au raffinage et à la distribution). De plus, les investissements dans des sociétés qui génèrent plus de 10% de leur chiffre d'affaires d'activités liées aux combustibles fossiles les plus polluants (extraction de charbon, production d'électricité à partir du charbon et activités pétrolières et gazières non conventionnelles) sont limités.
	5	Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	La production d'énergie non renouvelable est prise en compte dans l'évaluation susmentionnée pour la principale incidence négative n° 4 concernant l'exposition des sociétés aux activités liées aux combustibles fossiles. La contribution aux émissions dues à l'énergie est incluse dans l'analyse décrite pour les PAIs n° 1, 2 et 3 ci-dessus, les émissions provenant de la production d'énergie étant incluses dans le scope 3 et les émissions provenant de la consommation directe d'énergie étant incluses dans les scopes 1 et 2. De plus, grâce à la Méthodologie de notation de la matérialité industrielle ESG/CAR de Lombard Odier, nous surveillons la part de consommation d'énergie primaire produite à partir d'énergies renouvelables, ainsi que les ambitions et objectifs des sociétés à cet égard.
	6	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	
	7	Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Nous évaluons l'intensité des prélèvements d'eau, l'émission de polluants des eaux, la production de déchets dangereux et la proximité des actifs opérationnels connus d'une société avec les zones sensibles sur le plan de la biodiversité. Nous déterminons également si une société œuvre dans un secteur où les incidences sur la biodiversité, l'eau, les polluants des sols et les déchets solides sont modérées ou élevées. Pour chacun de ces indicateurs, la performance absolue et relative est prise en compte.
	8	Rejets dans l'eau	
	9	Ratio de déchets dangereux	

Tableau 1 (obligatoire, suite)	10	Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Nous évaluons la capacité des sociétés à respecter ces principes grâce à la Méthodologie de notation de la matérialité industrielle ESG/CAR exhaustive de Lombard Odier. Grâce à notre processus de filtrage des controverses, nous surveillons les violations de ces principes en examinant l'exposition des sociétés aux controverses modérées à graves et les prévisions relatives à ces controverses. Les thèmes relevant des controverses couvrent les accidents liés à l'environnement (activités, chaîne d'approvisionnement, produits et services), aux considérations sociales (employés, chaîne d'approvisionnement, clients, société et communauté) et à la gouvernance (déontologie, gouvernance générale et politiques publiques).
	11	Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes de l'UNGC et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	
	12	Écart de rémunération non corrigé entre les hommes et les femmes	Nous collectons des données sur l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes pour les investissements pour lesquels des données sont disponibles. Nous considérons que les performances réalisées par rapport à ces indicateurs sont des sujets d'engagement et non pas un moyen de justifier une approche restrictive de l'investissement. La couverture et la disponibilité des données sur ces indicateurs sont limitées. La mixité au sein des organes de gouvernance fait partie de notre évaluation systématique de la gouvernance d'entreprise, qui est intégrée dans la Méthodologie de notation de la matérialité industrielle ESG/CAR de Lombard Odier.
	13	Mixité au sein des organes de gouvernance	
	14	Exposition à des armes controversées	Toute exposition à des armes controversées est systématiquement filtrée et exclue.
Tableau 3 (facultatif, caractéristiques sociales)	2	Taux d'accidents	Nous déterminons si une société œuvre dans un secteur exposé à un risque d'accidents mortels faible, modéré ou élevé. Pour les sociétés qui œuvrent dans des secteurs où les risques sont modérés à élevés, nous évaluons le taux de mortalité en fonction d'évaluations fournies par des fournisseurs de données tiers.

Les investissements durables étaient-ils alignés sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le Gérant examine l'exposition aux controverses liées au Pacte mondial des Nations Unies, aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme en vertu de la Méthodologie de notation de la matérialité industrielle ESG/CAR de Lombard Odier et par le biais des filtrages du Gérant en la matière. Les investissements exposés aux violations les plus graves de ces principes (« Controverses de niveau 5 ») sont soumis à des restrictions et le Compartiment s'abstient d'investir dans des sociétés exposées à des controverses de niveau 5. Dans des circonstances exceptionnelles décrites dans la politique d'exclusion du Gérant, les controverses de niveau 5 peuvent être écartées.

Ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Voir les informations ci-dessus concernant la prise en considération des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Quels étaient les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste inclut les investissements représentant la plus grande partie des investissements du produit financier pendant la période de référence, à savoir à fin septembre 2022.

Principaux investissements	Secteur	% de l'actif	Pays
US 30YR 6.00% FUTURES 03/2022	Souverain	2.39	États-Unis
MARKIT ITRAXX EUROPE S37V1 DEFAULT ↔ 1% EUR SWAP 2027-06-20	N/A	2.07	N/A
US 30YR 6.00% FUTURES 06/2022	Souverain	2.04	États-Unis
US 5YR 6% FUTURES 06/2022	Souverain	1.67	États-Unis
PHOENIX GROUP HOLDINGS PLC 4.75% USD 09/2031	Finance	1.59	Royaume-Uni
ELECTRICITE DE FRANCE SA 5.62% USD PERPETUAL	Services Publics	1.56	France
US 5YR 6% FUTURES 03/2022	Souverain	1.53	États-Unis
US 30YR 6.00% FUTURES 09/2022	Souverain	1.50	États-Unis
FORWARD 1 EUR ↔ 1.11364 USD 06/05/2022	N/A	1.48	N/A
SUZANO AUSTRIA GMBH 3.75% USD 01/2031	Matériaux	1.47	Autriche
FORWARD 1 EUR ↔ 1.12739 USD 11/01/2022	N/A	1.43	N/A
STANDARD CHARTERED PLC 5.2% USD 01/2024	Finance	1.39	Royaume-Uni
DEUTSCHE TELEKOM INTERNATIONAL FINANCE B.V. USD 06/2030	Finance	1.37	Pays-Bas
BRITISH TELECOMMUNICATIONS PUBLIC LIMITED COMPANY 4.25% USD 11/2081	Services de communication	1.33	Royaume-Uni
IRON MOUNTAIN INCORPORATED 4.5% USD 02/2031	Immobilier	1.31	États-Unis

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

- ***Quelle était l'allocation d'actifs ?***

Au 30 septembre 2022, 51% des actifs du Compartiment ont été investis dans des investissements durables. Parmi ces investissements durables, 100 % étaient des investissements durables avec des objectifs environnementaux. 5.4% (sur la base du chiffre d'affaires) des actifs du Compartiment étaient constitués d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE.

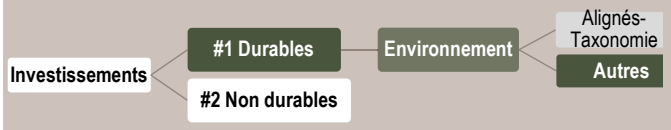

La catégorie #1 Durables couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie #2 Non durables inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;

- ***Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?***

Au 30 septembre 2022, les investissements du Compartiment étaient dans les secteurs économiques suivants :

Énergie	0.2%
Pétrole et gaz – Forage	-
Pétrole et gaz – Equipement et services	-
Pétrole et gaz – Sociétés intégrées	0.2%
Pétrole et gaz – Exploration et production	-
Pétrole et gaz – Raffinage et marketing	-
Pétrole et gaz – Stockage et transport	-
Charbon et combustibles	-

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Matériaux	6.4%
Produits chimiques	0.8%
Matériaux de construction	-
Conteneurs et emballages	3.0%
Métaux et mines	0.6%
Papier et produits forestiers	2.0%
Industrie	4.4%
Biens d'équipement	2.4%
Services commerciaux et professionnels	0.8%
Transports	1.3%
Consommation non essentielle	5.0%
Consommation de base	1.2%
Santé	7.2%
Finance	43.7%
Technologies de l'information	5.3%
Services de communication	7.9%
Services publics	10.6%
Services de distribution d'électricité	7.7%
Services d'approvisionnement en gaz	0.5%
Services multiples aux collectivités	2.0%
Services d'approvisionnement en eau	0.4%
Producteurs indépendants d'énergie et d'électricité renouvelables	-
Immobilier	5.0%

Le Gérant utilise les secteurs identifiés par la classification Global Industry Classification Standard (GICS) dans le tableau ci-dessus. Le tableau identifie les sous-secteurs/industries GICS si le Gérant estime qu'ils offrent des informations plus détaillées sur la dimension environnementale/sociale des investissements du Compartiment.

Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, obligations souveraines incluses*

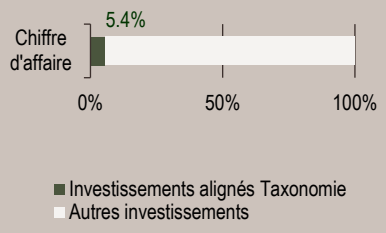

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*

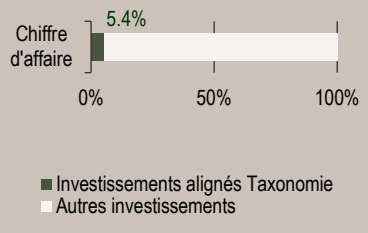

** Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines*

Au 30 septembre 2022, 5.4% (sur la base du chiffre d'affaires*) des actifs du Compartiment étaient alignés sur la Taxonomie de l'UE. Le Gérant ne rend pas compte du pourcentage d'investissements alignés sur la Taxonomie en tant que pourcentage des investissements durables du Compartiment, car il utilise différentes méthodologies pour calculer le pourcentage d'investissements durables et le pourcentage d'alignement sur la Taxonomie. Les investissements durables sont définis par le Gérant au niveau de l'émetteur/de la société, et les investissements alignés sur la taxonomie sont définis au niveau du chiffre d'affaires des activités commerciales.

* Données relatives à l'alignement sur la taxinomie fondées sur le chiffre d'affaires. Les dépenses d'investissement (CapEx) et les dépenses d'exploitation (OpEx) ne sont pas disponibles.

- ***Quelle était la part d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?***

  N/A – Aucune donnée précise concernant la part d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes n'est fournie par les sociétés sous-jacentes ou les fournisseurs de données externes pour cette période de référence.

- ***Quel était le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?***

  N/A – Il s'agit de la première période.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 30 septembre 2022, 94.6% des actifs du Compartiment n'étaient pas alignés sur la Taxonomie de l'UE. Le Gérant ne rend pas compte du pourcentage d'investissements alignés sur la Taxonomie en tant que pourcentage des investissements durables du Compartiment, car il utilise différentes méthodologies pour calculer le pourcentage d'investissements durables et le pourcentage d'alignement sur la Taxonomie. Les investissements durables sont définis par le Gérant au niveau de l'émetteur/de la société, et les investissements alignés sur la taxonomie sont définis au niveau du chiffre d'affaires des activités commerciales.

Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

N/A – Le Compartiment ne vise pas d'investissements durables sur le plan social.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Non durables », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les investissements classés dans la catégorie « Non durables » incluent les sociétés qui, selon le Gérant, (i) n'apportent qu'une contribution positive limitée à un objectif durable, mais ne causent pas de préjudice important à la réalisation des objectifs durables de façon générale, ou (ii) apportent une certaine contribution positive à un objectif durable, mais d'une façon qui n'est pas encore entièrement alignée sur les feuilles de route sectorielles, ou qui sont exposées à des problèmes environnementaux, sociaux ou de gouvernance qui ne peuvent pas encore être totalement atténués. En règle générale, le Gérant estime que ces sociétés ont déjà bien avancé vers la transition dans l'ensemble de l'économie et au sein de leur secteur respectif, mais ne sont pas encore entièrement alignées sur les feuilles de route les plus ambitieuses en la matière. Les investissements classés dans la catégorie « Non durables » peuvent également inclure des investissements dans des sociétés auxquelles la Méthodologie de notation de la matérialité industrielle ESG/CAR de Lombard Odier a attribué une note faible et que le Gérant inclut dans le portefeuille du Compartiment, entre autres, à des fins de diversification, pour refléter des indices de référence communs ou une exposition au marché large, ou si l'univers d'investissement du Compartiment est déjà restreint. La catégorie « Non durables » inclut également les Liquidités et Moyens proches des liquidités.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable pendant la période de référence ?

Le Gérant a mené des actions d'engagement conformément au cadre d'actionnariat actif de l'entreprise, qui est dicté et influencé par sa vision et son engagement en faveur de la durabilité. À ce jour, les actions d'engagement donnent la priorité aux démarches suivantes : (i) encourager l'alignement des sociétés sur des trajectoires de transition durables, (ii) promouvoir les meilleures pratiques commerciales et (iii) répondre aux controverses graves. Les recherches menées en matière d'engagement identifient les lacunes, le manque d'alignement ou les changements nécessaires puis transforment ces éléments en objectifs d'engagement mesurables permettant au Gérant de suivre les progrès réalisés au fil du temps. Les buts sous-jacents des actions d'engagement du Gérant sont d'améliorer sa compréhension des caractéristiques spécifiques à une société donnée (qui peuvent affecter la note qui lui est attribuée par la Méthodologie de notation de la matérialité industrielle ESG/CAR de Lombard Odier susmentionnée), d'améliorer les informations déclarées publiquement et de promouvoir le changement dans un large éventail de sujets liés à la durabilité, à la gouvernance d'entreprise et aux considérations sociales.

Le Gérant définit un « engagement » comme la somme de toutes les interactions avec une même société sur un même enjeu central. Ainsi, une société peut faire l'objet de plusieurs actions d'engagement si le Gérant interagit avec elle plusieurs fois sur un même enjeu distinct. Le Gérant définit une « interaction » comme un échange avec une société en un court laps de temps. Une interaction peut prendre la forme d'un e-mail, d'un appel téléphonique, d'un appel vidéo, d'une réunion en personne ou, dans certains cas, d'un engagement collaboratif. Le Gérant collecte des données lors de chaque interaction. Après chaque interaction, le Gérant collecte des données quantitatives et qualitatives grâce à un compte-rendu d'actionnariat actif standardisé. Chaque évaluation de gestion saine inclut jusqu'à 20 champs de données distincts. Un engagement prend fin soit lorsque le Gérant a atteint les objectifs fixés soit si la société visée ne réagit pas.

Les interactions et engagements suivants ont été menés par le Gérant durant la période allant du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2022. Ces interactions et engagements découlent de tous les portefeuilles gérés par le Gérant et pas seulement des investissements détenus pour le compte du Compartiment.

Nombre de sociétés avec au moins une interaction pendant la période	171
Nombre d'engagements avec au moins une interaction pendant la période de déclaration	184
Nombre d'interactions pendant la période	264
Nombre de sociétés faisant l'objet d'un engagement actif à la fin de la période	181

	Nombre d'engagements sur cet enjeu	% d'engagements sur cet enjeu
Gouvernance d'entreprise	23	13%
« Net-zéro »/OMP	42	23%
Environnement	1	1%
Informations ESG/TCFD	67	36%
Capital naturel	21	11%
Controverses	13	7%
Pratiques ESG/commerciales	5	3%
Questions ESG générales	7	4%
Social	5	3%

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Quelle était la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence de durabilité ?

N/A – Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour atteindre l'objectif d'investissement durable.

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large pertinent ?***

  N/A

- ***Quelle était la performance de ce produit financier par rapport aux indicateurs de durabilité, dans le but de déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?***

  N/A

- ***Quelle était la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

  N/A

- ***Quelle était la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

  N/A